



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

(MOTION TRANSFORMÉE EN POSTULAT)

Auteurs Flavien Sauthier, UDC et Mathieu Clerc, Les Verts
Objet **Interdire le suremballage mise en rayon**
Date 13.06.2018
Numéro **5.0343**

Comme le précisent les auteurs du postulat ce sujet a déjà été abordé dans d'autres circonstances, dont le postulat 5.0284 intitulé « stop au suremballage des produits » et accepté en juin 2018 par ce même parlement.

L'administration, par l'intermédiaire de la commission « Déchets et ressources minérales » a rencontré Trade Valais en janvier 2019 pour apporter des réponses concrètes aux demandes de ces postulats. Les premiers échanges ont été très positifs et les réflexions se poursuivront sur une base volontaire.

Il est proposé l'**acceptation** du postulat dans le sens d'une mise à jour du plan de gestion des déchets, comme formulé dans le cadre de la réponse au postulat 5.0284.

Conséquences sur la bureaucratie : Néant

Conséquences financières : Néant, le renforcement en 2018 du groupe déchets du SEN permet l'élaboration à l'interne d'un nouveau plan cantonal de gestion des déchets.

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : Néant, cf. argument susmentionné.

Conséquences RPT : Néant

Lieu, date Sion, le 11 février 2019